

riche aurait pu coûter au gouvernement fédéral environ 90 millions de dollars. La formule que le premier ministre propose maintenant aux provinces coûtera environ 87.5 millions. Ce n'est donc pas une question d'argent.

Je pense que la formule est truquée. Le gouvernement avait certainement une raison pour décider de piper les dés, et j'aimerais bien savoir qui l'a pris à la gorge. Je veux savoir à qui nous cherchons à faire la cour en sacrifiant le principe de la péréquation. J'aimerais verser ici au compte rendu les sommes additionnelles que recevront les provinces par suite de la nouvelle formule de péréquation. Je donne les montants en chiffres ronds, mais je pense qu'ils sont assez exacts. Les voici: Terre-Neuve, \$3,282,000; Île du Prince-Édouard, \$599,000; Nouvelle-Écosse, \$5,742,000; Nouveau-Brunswick, \$5,558,000; Québec, \$42,716,000; Ontario, \$14,416,000; Manitoba, \$7,023,000; Saskatchewan, \$2,469,000; Alberta, \$1,722,000; Colombie-Britannique, \$3,921,000.

Si l'on calcule ces montants par habitant, voici quels sont les suppléments que la nouvelle formule vaudra aux provinces: Terre-Neuve, \$6.83; Île du Prince-Édouard, \$5.60; Nouvelle-Écosse, \$7.60; Nouveau-Brunswick, \$9.05; Québec, \$7.81; Ontario, \$2.24; Manitoba, \$7.39; Saskatchewan, \$2.65; Alberta, \$1.23; Colombie-Britannique, \$2.31.

Parce que j'ai toujours préconisé une formule de péréquation pour compenser les désavantages dont souffrent certaines provinces, j'avais toujours été content de l'attitude qu'adoptait le gouvernement au sujet de la péréquation. J'ai été heureux de lire une déclaration du premier ministre qui a dit mardi dernier:

Tout le monde sait que mes collègues et moi préférons porter la péréquation au niveau de la province la plus riche plutôt qu'au niveau moyen de toutes les provinces, comme le Parlement l'a décrété en 1961.

Malgré moi, je me demande ce qui s'est passé depuis mardi dernier. De toute évidence, le gouvernement a violé en partie le principe de la péréquation et a élaboré une formule qui me semble simplement fondée sur l'opportunité et conçue pour s'assurer l'appui de certaines parties du pays.

M. Winkler: L'honorable député me permettrait-il une question?

M. Douglas: Oui.

M. Winkler: Dirait-il que la nouvelle formule s'inspire du principe selon lequel il est plus doux de donner que de recevoir si le gouvernement, en fin de compte, doit obtenir le plus de votes?

M. Douglas: Je ne cherche pas à interpréter la pensée du gouvernement. J'essaie simplement de signaler qu'on a violé une promesse solennelle faite à la population canadienne et que le gouvernement a maintenant

fait le premier pas dans un sentier qui s'écarte du principe de la péréquation.

J'ai relu les débats de 1961, au sujet des ententes sur le partage des impôts. Dans ces débats, les libéraux avaient critiqué l'ancien gouvernement parce que, disaient-ils, on s'écartait quelque peu écarté du principe de la péréquation. C'est alors—et je puis citer la date, c'est le 2 juin 1958—que le premier ministre, alors chef de l'opposition, a exposé en termes clairs et catégoriques ce que le parti libéral ferait pour établir une formule de péréquation juste et raisonnable. Je prends la parole simplement pour signaler que la formule de péréquation a été abandonnée et qu'elle sera probablement remplacée par une autre pour des raisons de convenance.

Après avoir parlé du revenu accru dont les gouvernements provinciaux ont besoin et fait connaître l'appui sans réserve que mon parti accorde au principe de péréquation, un principe raisonnable et équitable de péréquation, je soutiens que le gouvernement fédéral doit avoir, à notre sens, les moyens financiers pour faire face aux fluctuations économiques que notre pays peut subir. Le gouvernement fédéral doit avoir le pouvoir d'augmenter les impôts en période d'inflation et de les abaisser en période de déflation, afin de stimuler l'économie. Le gouvernement fédéral doit avoir le pouvoir d'orienter les placements, les capitaux du secteur privé et le capital social dans les régions sous-développées et dans celles où existent un excédent de la main-d'œuvre, lorsque le besoin s'en fait sentir. Il doit avoir le pouvoir d'orienter les capitaux consacrés à l'exploitation des ressources dans ces régions qui n'ont pas pu attirer les capitaux du secteur privé.

A cette fin, notre parti est d'avis que le gouvernement fédéral doit conserver ses pouvoirs fiscaux. Nous rejetons toute proposition visant à demander au gouvernement fédéral de renoncer au domaine de l'imposition directe. Nous...

M. le président: J'hésite à interrompre l'honorable député, mais je dois l'avertir que son temps de parole est écoulé.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président, j'ai l'impression que l'honorable député avait presque terminé ses observations. Le comité consentirait peut-être à ce que l'honorable député finisse ce qu'il avait à dire.

M. Douglas: Je crois pouvoir terminer mes observations dans environ trois minutes, monsieur le président, si le comité veut bien me le permettre.

M. le président: Le comité consent-il à ce que l'honorable député continue?

Des voix: D'accord!